

Direction de la vaccination contre la COVID-19

<b>DESTINATAIRES :</b>	Toutes les équipes du CISSS des Laurentides
<b>EXPÉDITEURS :</b>	Caroline Chantal, directrice Direction de la vaccination contre la COVID-19 Pastel Bernèche, chef en prévention et contrôle des infections
<b>DATE :</b>	6 janvier 2021
<b>OBJET :</b>	<b>LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19 NE DIMINUE EN RIEN L'IMPORTANCE DU PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DES MESURES SANITAIRES</b>

---

En raison du début de la campagne de vaccination contre la COVID-19, l'équipe de prévention et contrôle des infections tient à réitérer l'importance de continuer à respecter les mesures sanitaires. Selon l'INSPQ, le manque de données sur les effets du vaccin au niveau de la transmission ne nous permet pas de modifier les différentes recommandations.

**Le travailleur de la santé doit donc continuer de respecter toutes les mesures de prévention et contrôle des infections peu importe son statut vaccinal :**

- **distanciation physique ;**
- **port de l'équipement de protection individuelle ;**
- **hygiène des mains.**

Plusieurs mois seront nécessaires pour protéger une part suffisamment importante de la population avec le vaccin. Dans la population également, la distanciation physique de deux mètres, le port du masque ou du couvre-visage et le lavage des mains sont des habitudes à conserver jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.